Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le 09/01/2025

ID : 028-200069953-20241219-24_12_020-AR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 19 décembre 2024

24_12_20 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ASSISTANTES MATERNELLES

Nombre de conseillers :

En exercice: 64 Présents: 46 Pouvoirs: 10 Votants: 56 Absents excusés: 8

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 19 décembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (46):

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Bénédicte PROUTHEAU (suppléante de Gérard GARNIER), Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Jean-Noël MARIE Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Patrick KOHL, Eric MAUNY (suppléant de Pierre GOUDIN), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Daniel MORIN, Michel CRETON, Jean-Claude SOLIGNAT (suppléant de Patrick LENFANT), Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (suppléante de Thierry CORDELLE), Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT

Absents excusés ayant donné pouvoir (10):

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND Elisabeth LEVESQUE donne pouvoir à Eric SEGARD Guilaine LAUGERAY donne pouvoir à Dominique MAILLARD Xavier-François MARIE donne pouvoir à **Gérard WEYMEELS** Denis DURAND donne pouvoir à Béatrice BONVIN-GALLAS Patricia BERNARDON donne pouvoir à Francisco TEXEIRA Ann GRÖNBORG donne pouvoir à Annie CAMUEL Christel CABURET donne pouvoir à Marie José GOFRON Carine ROUX donne pouvoir à Daniel MORIN Michael BLANCHET donne pouvoir à Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8):

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Nicolas PELLETIER, Pascal BOUCHER, Bruno ESTAMPE, Emmanuel MORIZET, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Monsieur Michel CRETON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Envoyé en préfecture le 09/01/2025 Reçu en préfecture le 09/01/2025 Publié le 09/01/2025 ID : 028-200069953-20241219-24_12_020-AR

Le règlement des assistantes maternelle ayant fait l'objet de plusieurs modifications, au fil des ans, dans le but d'ajuster l'organisation dudit service, un toilettage complet a été effectué.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n° 17-12-20-40 du Conseil communautaire du 20 décembre 2017, portant mise en place d'un règlement intérieur pour les assistantes maternelles, ainsi que les délibérations portant avenants à ce règlement,

Vu les avis du Comité Social Territorial et le la F3SCT, en date du 19 décembre 2024, concernant le projet de règlement intérieur des assistantes maternelles,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 décembre 2024,

Le projet de règlement intérieur du personnel est joint à la présente convocation afin que les membres du Conseil communautaire puissent en prendre connaissance préalablement à la réunion.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de règlement intérieur des assistantes maternelles, tel que présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Stéphane LEMOINE

Envoyé en préfecture le 09/01/2025 Reçu en préfecture le 09/01/2025 Publié le 09/01/2025 ID : 028-200069953-20241219-24_12_23-AR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 19 décembre 2024

24_12_23 - DEMANDE DE SUBVENTIONS FDI - REVISION DU SCOT DES PORTES EURELIENNES D'ÎLE-DE-FRANCE - CANTONS D'EPERNON ET D'AUNEAU-BLEURY-SAINT SYMPHORIEN

Nombre de conseillers :

En exercice : 64 Présents : 46 Pouvoirs : 10 Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 19 décembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (46):

Robert Darien, Jean-Luc Ducerf, Frédéric Robin, Sylvie Roland, Stéphane Lemoine, Bénédicte Proutheau (suppléante de Gérard Garnier), Eric Segard, Gérard Weymeels, Laurent Daguet, Dominique Maillard, Jean-Noël Marie Jean-François Buliard, Annie Camuel, François Belhomme, Béatrice Bonvin-Gallas, Jacques Gay, Armelle Theron-Caplain, Simone Beule, Patrick Oczachowski, Yves Marie, Nathalie Brossais, Bruno Alamichel, Eric Tabarino, Anne Bracco, Jean-Pierre Ruaut, Michelle Marchand, Patrick Kohl, Eric Mauny (suppléant de Pierre Goudin), Francisco Teixeira, Michel Darrivère, Bertrand Thirouin, Bertrand De Miscault, Nicolas Dorkeld, Jean-Loup Vidon, Marie José Gofron, Gérald Coin, Daniel Morin, Michel Creton, Jean-Claude Solignat (suppléant de Patrick Lenfant), Catherine Debray, Béatrice Bouchady (suppléante de Thierry Cordelle), Arnaud Breuil, Serge Milochau, Philippe Auffray, Xavier Destouches, Jocelyne Petit

Absents excusés ayant donné pouvoir (10):

	THIS POUVOIT (10).	
Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Sylvie ROLAND
Elisabeth LEVESQUE	donne pouvoir à	Eric SEGARD
Guilaine LAUGERAY	donne pouvoir à	Dominique MAILLARD
Xavier-François MARIE	donne pouvoir à	Gérard WEYMEELS
Denis DURAND	donne pouvoir à	Béatrice BONVIN-GALLAS
Patricia BERNARDON	donne pouvoir à	Francisco TEXEIRA
Ann GRÖNBORG	donne pouvoir à	Annie CAMUEL
Christel CABURET	donne pouvoir à	
Carine ROUX	donne pouvoir à	Marie José GOFRON
Michael BLANCHET	donne pouvoir à	Daniel MORIN
THE WALL BE WALLED	donne pouvoir a	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8):

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Nicolas PELLETIER, Pascal BOUCHER, Bruno ESTAMPE, Emmanuel MORIZET, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Monsieur Michel CRETON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Envoyé en préfecture le 09/01/2025 Reçu en préfecture le 09/01/2025 Publié le 09/01/2025 ID : 028-200069953-20241219-24_12_23-AR

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) des Portes Euréliennes d'Île-de-France (39 communes), approuvé le 23 janvier 2020, comprend comme objectifs l'affirmation des identités économiques et résidentielles, la mise en valeur du cadre de vie et l'organisation du territoire autour des principes de proximité et de complémentarités.

Bien qu'il soit d'approbation récente, ce SCoT doit faire l'objet d'une révision pour tenir compte des évolutions récentes des contextes législatif et réglementaire ainsi que de la mise en application effective ou à venir de plusieurs documents locaux de planification. Sont notamment visés l'ordonnance du 17 juin 2020 pour la modernisation des SCoT, la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, renforçant les obligations en matière de sobriété foncière, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Seine-Normandie adopté le 23 mars 2022, le SAGE Loire-Bretagne en vigueur depuis le 4 avril 2022 et le Plan Climat-Air-Energie Territorial des Portes Euréliennes d'Île-de-France, approuvé le 20 octobre 2022. Le SCoT devra également intégrer les conclusions du Schéma des mobilités douces, en cours d'élaboration, ainsi que du PLUi-H en cours d'élaboration.

Pour réaliser cette révision du SCoT, qui fera l'objet d'une concertation associant notamment les habitants, les associations locales, les « personnes publiques associées, et la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), il est nécessaire de recourir à un Bureau d'étude spécialisé en urbanisme pour assister la Communauté de communes dans la conduite de cette procédure particulièrement complexe.

La mission de prestations intellectuelles qui sera conduite intéressera de façon spécifique deux cantons du département situés sur le territoire de la CCPEIF : le canton d'Epernon et le canton d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Le plan prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses	€ht	Recettes	€
 Mission de prestations intellectuelles sur canton d'Auneau-Bleury-Saint- Symphorien 	105 000		30 000
Mission de prestations intellectuelles sur canton d'Epernon	105 000	 Département Eure-et-Loir-FDI 2025 pour le canton d'Epernon 	30 000
Total		 CCPEIF 	150 000
Total	210 000	Total	210 000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 141-1 à L. 145.1,

Vu la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Loi Climat et Résilience »,

Vu la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER),

Vu l'Ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale,

Vu la délibération de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France en date du 23 janvier 2020 approuvant le SCoT des Portes Euréliennes d'Île-de-France,

Vu le Plan Air Climat Energie Territorial (PCAET) des Portes Euréliennes d'Île-de-France approuvé le 20 octobre 2022,

Vu la délibération de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France en date du 11 avril 2024 prescrivant l'élaboration d'un PLUi-H,

Vu le projet de SRADDET de la Région Centre-Val-de-Loire, arrêté en date du 18 avril 2024,

Vu les dispositifs 2025 d'Aides aux territoires du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, et notamment le Fonds Départemental d'Investissement (FDI) adopté le 18 novembre 2024,

Envoyé en préfecture le 09/01/2025 Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le 09/01/2025



Considérant l'Avis favorable du Comité des maires en date du 12 septembre 2024 sur la révision du

SCoT, sur le périmètre des 39 communes membres de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,

Considérant l'Avis favorable de la Commission urbanisme en date du 17 septembre 2024,

Considérant le coût prévisionnel total de 210 k€ ht pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale réparti à raison de 105 K€ en frais d'études intéressant spécifiquement le canton d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien et 105 K€ en frais d'études intéressant spécifiquement le canton d'Epernon,

Considérant la possibilité de bénéficier d'une subvention départementale de 30 % de 100 k€ ht de dépenses subventionnables maximum, au titre de l'attractivité et du cadre de vie pour le canton d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien,

Considérant la possibilité de bénéficier d'une subvention départementale de 30 % de 100 k€ ht de dépenses subventionnables maximum, au titre de l'attractivité et du cadre de vie pour le canton d'Epernon,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : accepte de recourir à un bureau d'étude spécialisé pour une mission de prestations intellectuelles dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du territoire des Portes Euréliennes d'Île de France.

Article 2 : approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

Article 3 : sollicite le Conseil départemental d'Eure-et-Loir afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au taux maximum de 30% pour la prestation d'étude intéressant spécifiquement le canton d'Epernon.

Article 4 : sollicite le Conseil départemental d'Eure-et-Loir afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au taux maximum de 30% pour la prestation d'étude intéressant spécifiquement le canton d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Article 5 : autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme,

> EURÉLIENNES D'ÎLE DE FRANCE

Le Président, Stéphane LEMOINE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification (par affichage ou par une publication au recueil des actes administratifs de l'EPCI). La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse sulvante : <u>WWW.telerecours.fr</u> »

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 19 décembre 2024

24_12_26.1 - DEMANDE DE SUBVENTIONS FDI – REALISATION D'UNE ETUDE SUR LA GESTION DES EAUX DE RUISSELEMENT – CANTONS D'EPERNON ET D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

(en annule et remplace la précédente délibération 24_12_26)

Nombre de conseillers :

En exercice : 64 Présents : 46 Pouvoirs : 10 Votants : 56 Absents excusés : 8

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 19 décembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (46):

Robert Darien, Jean-Luc Ducerf, Frédéric Robin, Sylvie Roland, Stéphane Lemoine, Bénédicte Proutheau (suppléante de Gérard Garnier), Eric Segard, Gérard Weymeels, Laurent Daguet, Dominique Maillard, Jean-Noël Marie Jean-François Buliard, Annie Camuel, François Belhomme, Béatrice Bonvin-Gallas, Jacques Gay, Armelle Theron-Caplain, Simone Beule, Patrick Oczachowski, Yves Marie, Nathalie Brossais, Bruno Alamichel, Eric Tabarino, Anne Bracco, Jean-Pierre Ruaut, Michelle Marchand, Patrick Kohl, Eric Mauny (suppléant de Pierre Goudin), Francisco Teixeira, Michel Darrivère, Bertrand Thirouin, Bertrand De Miscault, Nicolas Dorkeld, Jean-Loup Vidon, Marie José Gofron, Gérald Coin, Daniel Morin, Michel Creton, Jean-Claude Solignat (suppléant de Patrick Lenfant), Catherine Debray, Béatrice Bouchady (suppléante de Thierry Cordelle), Arnaud Breuil, Serge Milochau, Philippe Auffray, Xavier Destouches, Jocelyne Petit

Absents excusés ayant donné pouvoir (10):

10)	
donne pouvoir à	Sylvie ROLAND
	Eric SEGARD
	Dominique MAILLARD
	Gérard WEYMEELS
donne pouvoir à	Béatrice BONVIN-GALLAS
donne pouvoir à	Francisco TEXEIRA
	Annie CAMUEL
	Marie José GOFRON
donne pouvoir à	Daniel MORIN
donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
	donne pouvoir à

Absents excusés (8):

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Nicolas PELLETIER, Pascal BOUCHER, Bruno ESTAMPE, Emmanuel MORIZET, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Monsieur Michel CRETON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 09/01/2025 Reçu en préfecture le 09/01/2025 Publié le 09/01/2025 ID : 028-200069953-20241219-24_12_26_1-AR

**

Lors des événements pluvieux exceptionnels qui se sont déroulés en octobre dernier, plusieurs communes du territoire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes ont été touchées par des phénomènes de ruissellements importants ayant causé des dégâts majeurs sur de très nombreuses habitations privées.

La Communauté de communes souhaite mener une politique de prévention sur les conséquences de tels évènements en intégrant certaines étapes de cette politique lors de l'élaboration de documents d'urbanisme mais aussi en permettant aux communes de disposer d'un diagnostic précis de leur situation au regard des phénomènes de ruissellements et d'un plan d'action leur permettant de prendre toutes les mesures préventives pour traiter ce risque.

Afin d'établir un état des lieux de la situation sur son territoire vis-à-vis des risques de ruissellement la CCPEIDF souhaite donc confier à un prestataire spécialisé la réalisation d'une étude globale basée notamment sur des enquêtes auprès des acteurs locaux et des expertises de terrains.

Cette mission sera composée des étapes suivantes :

- Phase 1 : Analyse du territoire et caractérisation des phénomènes :
 - Diagnostic de terrain : identification des enjeux, des cheminements hydrauliques, compréhension des phénomènes et enquêtes auprès des acteurs locaux ;
 - Synthèse de l'aléa inondation par ruissellements et coulées d'eaux boueuses à l'appui de l'analyse des données de terrains, caractérisation de la vulnérabilité des territoires et hiérarchisation des bassins versants en fonction du risque ;
- **Phase 2:** Détermination des actions de réduction des risques : définition des actions envisageables à court terme et des pistes à explorer à plus long terme.

L'objectif de cette étude sera ainsi de permettre aux élus de disposer d'un outil d'aide à la décision, mettant en évidence les actions les plus adaptées au contexte de chaque bassin versant et hiérarchisées à l'échelle de la CCPEIF.

La mission de prestations intellectuelles qui sera conduite intéressera de façon spécifique deux cantons du département situés sur le territoire de la CCPEIF : le canton d'Epernon et le canton d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Le coût et le financement de ces études seraient le suivant :

Dépenses	€ht	Recettes	
 Mission de prestations intellectuelles sur canton d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien Mission de prestations intellectuelles sur canton d'Epernon 	100 000	Département Eure-et-Loir-FDI 2025 pour le canton d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien Département Eure-et-Loir-FDI 2025 pour le canton d'Epernon Etat : DETR/DSIL CCPEIF	30 000 30 000 30 000 110 000
Total	200 000	Total	200 000

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le dispositif 2025 d'aide aux territoires mis en place par le Conseil départemental d'Eure et Loir,

Considérant que le territoire de la Communauté de communes est régulièrement confronté à des phénomènes de ruissellement non maîtrisés et qu'il est essentiel à cet effet de mener une politique de prévention dans le cadre du territoire afin de limiter plus efficacement ces phénomènes et leurs conséquences,

Envoyé en préfecture le 09/01/2025 Reçu en préfecture le 09/01/2025 Publié le 09/01/2025 ID : 028-200069953-20241219-24_12_26_1-AR

Considérant que la politique de prévention sur cette question peut notamment s'intégrer dans le cadre de documents d'urbanisme locaux et qu'à cet effet il est essentiel pour le territoire de disposer d'une étude complète diagnostiquant le risque de ruissellement et proposant des plans d'actions adéquats,

Considérant le coût prévisionnel total de 200 k€ ht pour une mission de prestations intellectuelles sur la gestion des eaux de ruissellement répartie à raison de 100 K€ en frais d'études intéressant spécifiquement le canton d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien et 100 K€ en frais d'études intéressant spécifiquement le canton d'Epernon,

Considérant la possibilité de bénéficier d'une subvention départementale de 30 % de 100 k€ ht de dépenses subventionnables maximum, au titre de l'attractivité et du cadre de vie pour le canton d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien,

Considérant la possibilité de bénéficier d'une subvention départementale de 30 % de 100 k€ ht de dépenses subventionnables maximum, au titre de l'attractivité et du cadre de vie pour le canton d'Epernon,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : accepte de recourir à un bureau d'étude spécialisé pour une mission relative à la gestion des eaux de ruissellement sur le territoire des Portes Euréliennes d'île de France.

Article 2 : approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

Article 3 : sollicite le Conseil départemental d'Eure-et-Loir afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au taux maximum de 30% pour la prestation d'étude intéressant spécifiquement le canton d'Epernon.

Article 4 : sollicite le Conseil départemental d'Eure-et-Loir afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au taux maximum de 30% pour la prestation d'étude intéressant spécifiquement le canton d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Article 5 : autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme,

> EURÉLIENNES D'ÎLE DE FRANCE

Le Président, Stéphane LEMOINE